

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.africa-union.org

SC14904 – 12/15/24

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-septième session ordinaire

7-12 juin 2015

Johannesbourg (Afrique du Sud)

EX.CL/901(XXVII)

Original : anglais

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE

RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS ANTÉRIEURES DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE

ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis conformément à la Décision [Assembly/AU/Dec.318 (XV)], adoptée par la quinzième session ordinaire de la Conférence tenue à Kampala (Ouganda) en juillet 2010, et conformément aux Conclusions de la Retraite du COREP et de la Commission, tenues du 31 mars au 2 avril 2011, à Nazareth (Éthiopie), demandant à la Commission de présenter un rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence de l'Union, pour faire le point sur les mesures prises et des difficultés rencontrées. Le nombre total des décisions dont la mise en œuvre est présentée par la Commission est de **trente-quatre (34)** dont **quinze (15)** du Conseil exécutif et **dix-neuf (19)** de la Conférence de l'Union.

2. Sur les 34 décisions, sept (7) ont été pleinement exécutées, dix-sept (17) partiellement exécutées, six (6) n'ont pas été exécutées et le reste soit quatre (4) n'ont pas été prises en compte.

II. Observations générales

a) Nombre de décisions

3. À compter de janvier 2015, le nombre de décisions prises a été considérablement réduit, mais la mise en œuvre demeure un grand problème/défi. Il convient de souligner que la Commission fait régulièrement rapport sur la mise en œuvre des décisions pour ce qui relève de sa compétence mais la plupart des décisions dont la mise en œuvre relève de la compétence des Etats membres ne font pas l'objet de rapport en raison du manque d'informations de la part des Etats membres.

III. Contraintes dans la mise en œuvre des décisions

4. Les contraintes rencontrées par la Commission sont indiquées dans la Matrice par les départements concernés. Il s'agit principalement du manque de financement adéquat qui est un problème persistant. Il convient de noter que la planification et la coordination insuffisantes avec tous les acteurs concernés entravent la mise en œuvre des décisions. En outre, des décisions sont encore soumises et adoptées sans qu'il y ait eu auparavant une évaluation adéquate de leurs implications juridiques, structurelles, administratives, techniques et financières, ce qui rend difficile leur mise en œuvre effective sur le terrain.

IV. Recommandations et voie à suivre:

5. Comme dans les précédents rapports, les Etats membres sont invités à examiner avec soin toutes les décisions soumises afin de respecter les recommandations faites à maintes reprises par les Retraites CUA/COREP et telles qu'entérinées par la Conférence de l'Union, en particulier dans la Décision EX/CL.650 (XIX) adoptée par la dix-septième session ordinaire de la Conférence tenue à Malabo. A cet égard, la Commission rappelle ce qui suit :

- avant l'adoption de toute décision, il est important qu'il soit fait à tous les niveaux un examen adéquat de ses implications juridiques, structurelles, financières, techniques et matérielles, y compris la capacité de mise en œuvre sur le terrain. Les projets de décisions qui ne sont pas accompagnés d'indications claires concernant les coûts et la source de financement devraient être rejetés
- s'agissant des points proposés par les Etats membres, il faudrait que par souci de cohérence et pour éviter le double emploi, les Etats membres concernés entrent en contact avec la Commission pour évaluer les décisions déjà prises dans le domaine, ainsi que les implications juridiques, structurelles et financières du point proposé avant sa soumission pour inscription à l'ordre du jour de la Conférence.
- les fonds doivent être débloqués à temps lorsque la source de financement a été identifiée, afin de faciliter la mise en œuvre.
- les Etats membres devraient s'efforcer d'apporter en temps opportun leurs contributions au rapport sur la mise en œuvre des décisions antérieures afin de faciliter la production d'un rapport consolidé.
- un cadre détaillé devrait être mis en place pour le suivi, l'évaluation et les rapports sur la mise en œuvre des décisions adoptées par les organes délibérants de l'UA.

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES DÉCISIONS ANTERIEURES
DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA CONFÉRENCE
AFRIQUE DU SUD**

A. Décisions du Conseil exécutif

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
1 ^{er}	EX.CL/Dec.727(XXII) Décision sur la révision des salaires et indemnités des fonctionnaires élus et du personnel de l'Union africaine -	DEMANDE à la Commission d'élaborer, avant septembre 2013, une politique globale sur les salaires et indemnités, qui sera la base pour les futures révisions des salaires et indemnités, en tenant compte des performances de l'Organisation et de l'évaluation de chaque membre du personnel				AHRM	Pas de réponse de la direction concernée
2 ^{ème}	EX.CL/Dec.735(XXII) Décision sur la révision de la procédure de l'élection des membres de la Commission	DEMANDE à la Commission de revoir, en consultation avec le COREP, le Règlement intérieur des organes délibérants de l'Union en tenant compte de l'importance de la majorité qualifiée des deux tiers dans le fonctionnement équilibré des Organes de l'Union ;	<ul style="list-style-type: none"> - Avis sollicités des Etats membres, des organes de l'Union et d'autres experts dans les domaines qui nécessitent d'être amendés dans le Règlement intérieur - Rapport finalisé et à soumettre aux organes délibérants lors du Sommet de juin 2015 	Quelques Etats membres, organes de l'Union et experts ont soumis leurs propositions sur demande de la Commission	Examen du projet de rapport par les organes délibérants lors du Sommet de juin 2015	OLC	En cours (partiellement mise en œuvre)
3 ^{ème}	EX.CL/Dec.747(XXII) Décision sur le Conseil africain de la recherche et de l'Innovation	DEMANDE à la Commission de mettre en place une petite unité au sein de sa structure actuelle et avec les ressources existantes pour mettre en œuvre la Décision de la Conférence	Le projet de Statuts du Conseil africain de la recherche scientifique et l'innovation (ASRIC) a été élaboré et présenté au Sommet de juin 2014 où une décision a été prise pour présenter à nouveau le projet de l' ASRIC au prochain Comité technique scientifique chargé de la justice et des		Le projet de Statuts sera présenté au CTS chargé de la justice et des affaires juridiques	HRST	Non mise en œuvre

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
4 ^{ème}	EX.CL/Dec.740 (XXII) - Décision sur le rapport de la deuxième Conférence des ministres de l'Union africaine en charge des questions d'ÉTAT civil et des statistiques	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et les partenaires de faciliter le renforcement des capacités des États membres à consolider les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques vitales en Afrique	affaires juridiques La CUA en collaboration avec la CEA et la BAD a organisé la troisième Conférence des ministres africains en charge de la CVRS du 09 au 13 février 2015 à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) La CUA et la CEA ont effectué plusieurs évaluations du système de CRVS dans plusieurs pays africains	Contraintes financières	La CUA et la CEA poursuivront l'évaluation du système de CVRS	DEA	Non mise en œuvre
5 ^{ème}	EX.CL/Dec.822 (XXV) - Décision sur le rapport intérimaire relatif à la mise en œuvre de la décision de la Conférence sur la stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050)	Demande à la Commission, i) de faciliter, en consultation avec le Comité des Représentants permanents (COREP) la création, d'ici la fin octobre 2014, d'un Groupe de travail stratégique composé de représentants des États membres, de la Commission et des CER chargé d'étudier les détails techniques de la Stratégie AIM 2050, et de proposer une feuille de route pour la mise en œuvre progressive de cette Stratégie, conformément au droit maritime international ; ii) demander aux États membres d'indiquer d'ici la fin septembre 2014 s'ils sont disposés à être membres du Groupe de travail stratégique ;	La Commission a demandé aux Etats membres de manifester leur volonté d'être membres du groupe de travail stratégique. Le groupe de travail stratégique a été créé.	- Aucune réunion du groupe de travail stratégique car il n'y a pas de budget - Aucune priorité n'est définie par le groupe de travail stratégique pour orienter la mise en œuvre de la stratégie	Engagement des États membres pour le financement de la Stratégie AIM de 2050		Non mise en œuvre

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
		iii) élaborer un projet de budget supplémentaire pour les exercices 2014 et 2015 à soumettre, pour examen, au COREP afin de permettre au Groupe de travail stratégique de se réunir. iv) FELICITE les États membres qui ont détaché, à leurs frais, des experts auprès de la Commission pour aider à la mise en œuvre de la Stratégie AIM 2050 et DEMANDE à la Commission d'inviter les autres États membres disposés à détacher, à leurs frais, des experts en questions maritimes, de faire de même ;	Budget supplémentaire préparé et adopté par le COREP en décembre 2014 mais aucun fonds n'a été alloué Aucune priorité identifiée par le groupe de travail stratégique et par conséquent, il est difficile à la Commission d'indiquer les domaines prioritaires pour le détachement des experts				
6 ^{ème}	EX.CL/Dec.853 (XXVI) Décision sur l'adoption de la politique de lutte contre la fraude et la corruption	AUTORISE la Présidente de la Commission et l'Ordonnateur de l'Union à assurer le suivi de la mise en œuvre de cette politique par tous les organes et institutions de l'Union; DEMANDE au COREP d'assurer la liaison avec la Commission pour résoudre les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la présente décision.				BCP	Aucune réponse du bureau concerné

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
7 ^{ème}	EX.CL/Dec.854(XXVI) Décision sur les rapports des sous-comités du COREP RAPPORT SUR LA VERIFICATION DE L'ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET POUR LA PERIODE ALLANT DU 1 JANVIER AU 30 JUIN 2014	La Commission à traiter les questions évoquées par le Sous-comité du COREP sur les questions de vérification, notamment celles qui sont indiquées ci-après: (i) le rapport sur l'exécution du budget doit inclure une analyse spécifique aux programmes des départements pour déterminer si les ensembles d'objectifs et programmes sont réalisés ; (ii) la Commission doit régler le problème de planification des programmes qui continue d'entraver la mise en œuvre des programmes; (iii) le Bureau du vérificateur interne doit également faire rapport sur l'exécution des programmes et la réalisation des objectifs plutôt que de faire rapport uniquement sur les questions financières; (iv) la Commission doit faire rapport aux États membres sur toutes les réformes effectuées en vue d'améliorer les systèmes de vérification interne, notamment la mise en œuvre de la politique en matière de voyages en tenant compte des Statut et Règlement du personnel, ainsi que du Règlement financier de l'UA;	La décision portant sur le Règlement financier est intégralement exécutée.			PBFA	Intégralement exécuté (FRR)

		(v) la Commission doit effectuer une vérification des systèmes pour assurer plus d'efficacité dans son fonctionnement.					
SUR LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE	ENCOURAGE les États membres candidats à l'accueil du 6 ^{ème} Sommet de la TICAD (la Gambie et le Kenya), à finaliser leurs consultations dès que possible ; Demande à la Commission de prendre contact avec les coorganisateur et le pays d'accueil pour déterminer la date qui conviendrait à toutes les parties prenantes au Sommet de la TICAD VI afin de commencer les préparatifs nécessaires à cet égard	La Commission a demandé à la Gambie et Kenya de faciliter les consultations. Nonobstant les efforts déployés pour parvenir à une décision y compris la participation des présidents du COREP et du Sous-comité sur la coopération multilatérale, les deux États membres n'ont pas encore finalisé leurs consultations.	Les autres coorganisateur de la TICAD ont pris la décision sur le pays hôte comme condition préalable aux consultations sur le lieu et la date des réunions des hauts fonctionnaires et des ministres.	La partie africaine doit accélérer le processus de consultation en cours entre la Gambie et le Kenya afin de désigner le pays hôte du Sommet de la TICAD VI, lors du Sommet de l'UA de juin 2015	BCP/PMCD	Non exécutée	
	La Commission et la Ligue des États arabes doivent mobiliser les fonds nécessaires pour la mise en œuvre du Plan de travail consolidé 2014-2016	Les deux parties ont alloué un budget pour exécuter les activités prévues.	Le budget n'est pas suffisant	Davantage de budget devrait être alloué			
	La Commission doit entamer les préparatifs de la réunion conjointe d'experts prévue pour le premier trimestre 2015 en Turquie afin de finaliser la mise en œuvre de la matrice des projets prioritaires adoptés à Malabo (Guinée équatoriale) en novembre 2014	La réunion a eu lieu à Ankara (Turquie) en mars 2015. Un montant d'un million de dollars des E.U. a été alloué par le Gouvernement de la Turquie	Ce montant n'est pas suffisant au regard des activités convenues.	Nécessité de limiter les domaines de coopération			
	La Commission doit : i) engager des consultations avec la partie sud-américaine pour la mise en œuvre des conclusions du troisième Sommet de l'ASA et le renforcement du partenariat pour obtenir des résultats concrets ;	Un séminaire d'évaluation du partenariat de l'ASA a eu lieu à Brasilia, au Brésil du 26 au 27 mars 2015 afin de repenser le processus et de l'adapter aux changements intervenus sur la scène internationale. Cet atelier a été suivi de la deuxième réunion du Comité ad hoc de l'ASA, également à Brasilia,	Les conclusions du 3 ^e Sommet de l'ASA ne sont pas encore pleinement exécutées	Nécessité pour les deux parties de demeurer engagées et de s'efforcer de mettre en œuvre les programmes et projets mutuellement		Non mise en œuvre	

	ii) proposer, en coopération avec la partie sud-américaine, une date pour la tenue du quatrième Sommet de l'ASA prévu à Quito (Équateur)	pour mettre en œuvre les conclusions du 3 ^e Sommet de l'ASA et commencer les préparatifs du Sommet de l'ASA IV. L'Équateur, en tant que pays hôte du Sommet, a proposé la date du 5 au 7 mai 2016 pour le Sommet de l'ASA IV		bénéfiques La partie africaine doit examiner la date proposée et prendre une décision conséquente		
	La Commission, en collaboration avec la Corée, doit entamer les préparatifs pour la tenue de la réunion des hauts fonctionnaires de mars 2015 au Burkina Faso	Le Gouvernement du Burkina Faso a informé la Commission par une Note Verbale No. 15-00281 ABF/ET en date du 05 mars 2015, de son ambassade à Addis-Abeba, du retrait de sa proposition d'accueillir la réunion des hauts fonctionnaires.		Le pays hôte du 4 ^{ème} forum Afrique-Corée devrait être en mesure d'accueillir la réunion des hauts fonctionnaires		Non mise en œuvre
	DEMANDE à la Commission de mener des consultations avec l'Inde pour déterminer une nouvelle date pour la tenue du troisième Sommet prévu en Inde en 2015	Le Gouvernement de l'Inde par Note verbale de son ambassade en date du 13 mars 2015 a proposé les dates comme suit: a) 26 octobre 2015: réunion des hauts fonctionnaires b) 27 octobre 2015; réunion ministérielle c) 28 octobre 2015; Arrivée des chefs d'État et de gouvernement d) 29 octobre 2015: Sommet 30 octobre 2015: réunions bilatérales avec les chefs d'État/chef de gouvernement		Le Sous-comité sur la coopération multilatérale doit examiner ces dates et rendre compte au COREP		Mise en œuvre
	DEMANDE à la Commission: i) d'achever rapidement l'étude sur l'évaluation de tous les Partenariats	L'étude de l'évaluation de tous les partenariats est finalisée. Le projet de rapport a été examiné par la Commission et par la		Le Sous-comité, suite à l'examen, soumettra le		

		<p>stratégiques avant mars 2015 pour la soumettre au Sous-comité sur la coopération multilatérale ;</p> <p>ii) d'élaborer un guide sur les règles régissant les relations entre l'UA et les partenaires stratégiques.</p>	<p>suite soumis au Sous-comité pour examen approfondi</p> <p>Les règles régissant les relations entre l'UA et les partenaires stratégiques sont consacrées dans un document disponible comme projet.</p>		<p>rapport au COREP en vue pour examen approfondi</p> <p>Ce projet doit être examiné par les organes concernés de l'UA</p>		
	<p>SUR LA SITUATION DES REFUGIES, DES RAPATRIES ET DES PERSONNES DEPLACEES EN AFRIQUE</p>	<p>INVITE:</p> <p>i) le Sous-comité et la Commission à poursuivre leurs efforts dans la préparation active d'une position africaine commune au Sommet mondial humanitaire prévu en juin 2016 à Istanbul (Turquie) ;</p> <p>ii) la Commission doit mettre à jour constamment les statistiques sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées, à travers un mécanisme de coordination avec tous les acteurs sur le terrain y compris les États membres concernés, le HCR et les autres Organisations humanitaires opérant dans ce domaine</p>	<p>Pendant l'année 2015, des missions humanitaires d'évaluation ont été planifiées et adoptées par le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les déplacés dans les États membres suivants affectés : Soudan du Sud, Malawi, Ouganda, Cap-Vert, Nigeria, République Arabe Sahraouie Démocratique, Ethiopie, Sierra-Leone, Guinée Conakry et Liberia</p> <p>Pendant le premier semestre, des missions d'évaluations ont été effectuées au Soudan du Sud et au Malawi. La mission en Ouganda est en cours de préparation.</p> <p>Le Département des Affaires politiques a prévu de convoquer une réunion en mai 2015 du Comité de coordination de l'UA sur l'Assistance et la Protection des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes (CCAR), qui est composé de tous les acteurs humanitaires. Ce comité apportera des contributions au</p>		<p>Soumission du rapport au Sommet de juin 2015</p>	<p>DPA</p>	<p>En cours (partiellement exécuté)</p>

			projet de rapport sur la situation humanitaire en Afrique.				
		La Commission doit présenter un rapport sur la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique, ainsi que sur les progrès réalisés dans l'élaboration d'une position africaine commune pour le Sommet humanitaire, à la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif, prévue en juillet 2015	Le Département a prévu d'organiser cinq consultations régionales au cours de l'année 2015 sur la position africaine commune au Sommet mondial humanitaire. Deux consultations seront organisées respectivement pour l'Afrique orientale et l'Afrique australe en Tanzanie et au Botswana en mai 2015. Un rapport partiel sera soumis au Sommet de juin 2015.		Un rapport partiel à soumettre au Sommet de juin 2015.		En cours (partiellement mise en œuvre)
SUR LE SOUS-COMITE SUR LES CONTRIBUTIONS	DEMANDE à i) la Commission doit trouver une solution alternative pour faciliter le paiement, par la République du Soudan, de ses contributions à l'Union africaine en temps opportun et en tenant compte des sanctions unilatérales qui lui sont imposées et DEMANDE à l'UA de n'épargner aucun effort pour la levée de ces sanctions ; ii) la Commission doit mettre à jour en permanence l'état des contributions et des arriérés reçus et informer régulièrement les États membres concernés pour les inviter à s'acquitter de leurs obligations ; iii) la Commission doit examiner l'état des contributions pour refléter les nouvelles contributions qui auraient été reçues sur le compte de l'Union, avant l'ouverture des sessions de janvier 2015 du Conseil exécutif et de la Conférence	Des informations actualisées sont constamment fournies aux États membres sur l'état de leur contribution. S'agissant du Soudan, la question sera examinée à la réunion du comité ministériel ad hoc sur le barème des contributions prévu avant le Sommet de juin			PBFA	Résolu à 75% (Intégralement mise en œuvre)(

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	ACCORDS DE SIEGE ET LES ACCORDS D'ACCUEIL	<ul style="list-style-type: none"> i) La Commission doit réaliser une étude sur les accords de siège avec tous les pays qui abritent les organes, bureaux ou institutions de l'UA et présenter une analyse comparative des privilèges, facilités et immunités au Sous-comité en juin 2015 ii) La commission doit poursuivre ses consultations avec les pays hôte pour s'assurer de la mise en œuvre réciproque de leurs obligations respectives au titre de l'Accord de siège et se réunir régulièrement avec le gouvernement hôte d'Éthiopie pour résoudre les questions en suspens 	Les activités nécessaires de mises en œuvre ont été lancées et sont toujours en cours	Insuffisance de ressources humaines au Bureau du Conseiller juridique; d'autres priorités conflictuelles; et contraintes budgétaires pour commencer l'étude	Étude interne doit être réalisée entreprendre aux 3e et 4e trimestres et un rapport doit être soumis en décembre 2015 au COREP par le Sous-comité sur les accords de siège et d'accueil	OLC	Non exécutée
	SUR LE FONDS SPÉCIAL D'ASSISTANCE D'URGENCE POUR LA LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE ET LA FAMINE EN AFRIQUE	<p>La Commission doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) en collaboration avec le COREP et son Sous-comité sur le Fonds d'assistance d'urgence et à la Commission, convoquer une conférence d'annonce de contributions en faveur du Fonds ; ii) entreprendre, en coopération avec le COREP et les Sous-comités sur le Fonds d'assistance d'urgence et sur les Réfugiés, une révision du Statut du Fonds en vue d'harmoniser les activités et opérations du Sous-comité sur le Fonds d'assistance d'urgence avec celles du Sous-comité sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées et en charge des catastrophes naturelles 	<p>Le Département envisage d'organiser une conférence d'annonce de contributions en septembre 2015.</p> <p>Le Département collabore avec le Bureau du Conseiller juridique sur les nouveaux termes de références pour le Sous-comité</p>		<p>Poursuivre le suivi</p> <p>Poursuivre le suivi</p>	DPA	En cours (partiellement mise en œuvre)

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	SUR LE NEPAD	<p>DEMANDE à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec la Commission, d'harmoniser les activités des partenariats avec celles du Sous-comité sur la coopération multilatérale pour un meilleur impact et davantage de rentabilité pour l'Union</p>	<p>Les activités de la NPCA concernant les partenariats se sont énoncées dans le plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et seront harmonisées avec celles du Sous-comité sur la coopération multilatérale. Les termes de référence de l'étude sur l'harmonisation des activités ont été élaborés.</p>		Activités en cours	UNITE DU NEPAD	Partiellement exécuté
		<p>DEMANDE à l'Agence du NEPAD de travailler en étroite collaboration avec la Commission dans le cadre de l'Agenda 2063</p>	<p>L'Agence du NEPAD collabore étroitement avec le Département de la Planification stratégique pour harmoniser ses activités avec celles de la Commission dans le cadre du plan de mise en œuvre décennale de l'Agenda 2063.</p>		Activités en cours		Intégralement mise en œuvre
	SUR LES QUESTIONS DE VERIFICATION DES ETATS FINANCIERS DES ORGANES DE L'UA POUR L'EXERCICE 2013	<p>i) la Commission doit veiller à la mise en œuvre effective du système de sanctions disciplinaires contre les responsables des manquements constatés conformément au Règlement financier et aux Statut et Règlement du Personnel ;</p> <p>ii) la Commission doit accélérer la conclusion des différentes réformes en cours, en particulier l'accélération de l'inventaire des immobilisations corporelles et du processus de recrutement pour les postes vacants ;</p>				BDCP	Aucune réponse du bureau concerné

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
		<ul style="list-style-type: none"> iii) la Commission doit accélérer l'élaboration des plans opérationnels annuels sur la base du Plan stratégique 2014/2017 ; iv) la Commission doit harmoniser et coordonner toutes les fonctions de vérification interne de l'Union africaine, tel que contenu dans le Règlement de la vérification interne et le Règlement financier ; v) la Commission doit procéder à la vérification des systèmes pour une meilleure efficacité de son fonctionnement. 				OIA	A exécuter dès 2015
8 ^{ème}	EX.CL/Dec.855 (XXVI) - Décision sur le rapport de la Commission relatif à l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le rapport du Comité ministériel de suivi de la retraite de Bahr Dar	<p>DEMANDE à la Commission:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) d'intensifier les mesures visant à mieux populariser l'Agenda continental de cinquante ans ii) de finaliser toutes les consultations nécessaires sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en vue de le soumettre aux organes délibérants de l'UA lors de leurs réunions de juin/juillet 2015 iii) de présenter des feuilles de route détaillées pour la mise en œuvre de chacun des projets phares, en vue de leur examen par les organes délibérants de l'UA en juin 	<ul style="list-style-type: none"> (i) La stratégie de communication a été finalisée, avec la production de produits de promotion périodique, la vulgarisation par les médias et d'autres activités de plaidoyer, y compris des discussions de groupe et des interviews ont été réalisés avec les médias locaux. (ii) Les consultations ont été organisées avec les experts de la planification des Etats membres et les CER, le CTS sur les finances, les affaires monétaires et la planification économique, et les experts sectoriels dont 	<ul style="list-style-type: none"> (i) La plupart des activités sont en cours, à l'exception de l'étude sur les impératifs de la capacité dont l'essentiel se limitera à la définition des rôles et des responsabilités de tous les exécutants. (ii) Réticence des Etats de mettre en œuvre la décision de Yamoussoukro sur la libéralisation des marchés du 	<ul style="list-style-type: none"> (i) Il s'agit d'un document vivant. En conséquence, les consultations se poursuivront en mettant l'accent sur l'assistance aux Etats membres qui sont prêts à l'intégration. (ii) Produits de promotion, vulgarisation médiatique et autres activités de plaidoyer, y compris, les discussions de groupe et interviews qui se poursuivront avec les médias 	SPPMERM/ DIE	En cours (partiellement mis en œuvre)

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
		<p>2015 ;</p> <p>iv) de veiller à ce que les problèmes et les préoccupations des États insulaires et des États enclavés soient pleinement intégrés dans l'ensemble des cadres continentaux de développement politique, social, culturel et économique, notamment par l'ajout d'un représentant des États insulaires au Comité ministériel de suivi de Bahr Dar ;</p> <p>v) de faciliter l'accès au financement dont ont besoin les États insulaires, d'ici à 2020, notamment dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063, ainsi que dans celui des fonds pour le climat.</p> <p>vi) de faciliter l'accès au financement dont ont besoin les États insulaires, d'ici à 2020, notamment dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063, ainsi que dans celui des fonds pour le climat.</p>	<p>les contributions ont été examinées et insérées dans le document</p> <p>(iii) <u>Feuilles de route pour les projets phares</u></p> <p>1. <u>Marché unique africain du transport aérien</u></p> <p>Le groupe de travail ministériel sur le projet qui est composé de onze (11) Etats membres qui ont déclaré leur engagement solennel au projet [Assembly AU Commitment (XXIV)] a approuvé, entre autres, une Feuille de route des activités pour la période de 2015 à 2017 lorsque le marché unique du transport aérien en Afrique sera officiellement lancé. La Feuille de route est prête pour être soumise à la Conférence de l'Union en vue de l'adoption.</p> <p>2. <u>Projet de train à grande vitesse</u></p> <p>Le Groupe principal du projet a élaboré une Feuille de route des activités pour sa mise en œuvre.</p> <p>Après l'intérêt manifesté par la République Populaire de Chine</p>	<p>transport aérien en Afrique.</p> <p>(iii) Manque de ressources humaines adéquates</p> <p>Retards dans la conclusion de la Feuille de route et des modalités de travail entre les parties africaine et chinoise en particulier pour la mise en œuvre du projet de train à grande vitesse.</p>	<p>locaux pour sensibiliser le public à l'Agenda 2063.</p> <p>(iii) Campagne concertée au niveau des Etats membres par le groupe de travail ministériel, la CUA et d'autres parties prenantes</p> <p>(iv) Accélération du recrutement des experts réguliers et à court terme</p> <p>Finalisation de l'organisation des réunions conjointes avec les autorités chinoises compétentes sur la mise en œuvre du projet de train à grande vitesse.</p>		

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
			<p>pour le projet, un protocole d'accord entre la Commission de l'UA et la Chine a été signé pour la mise en œuvre de ce projet et d'autres projets d'infrastructures dans le transport aérien, les autoroutes et l'industrie manufacturielle.</p> <p>Il a été à présent convenu qu'un groupe principal d'experts conjoint Afrique-Chine sera constitué pour travailler sur les modalités de mise en œuvre du projet. Le groupe principal conjoint élaborera une feuille de route conjointe qui définira les activités détaillées et les responsabilités des parties prenantes. Cette feuille de route sera ensuite soumise à la Conférence de l'Union pour adoption.</p> <p>3. Réseau électronique panafricain (PAeN)</p> <p>Le budget requis a été évalué dans le Document-cadre du budget de l'UA de 2016, pour examen et adoption.</p> <p>4. Grand Barrage Inga</p> <p>Le budget nécessaire pour l'élaboration d'un cadre de réglementation continental harmonisé a été évalué pour les activités de la première phase à</p>				

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
			<p>entreprendre de mai à la fin de décembre 2015 (évaluation des cadres réglementaires régionaux en place, proposition d'un cadre réglementaire continental harmonisé).</p> <p>Le budget de la 2^{ème} phase sera estimé dès que les lacunes, les meilleures pratiques et les recommandations seront identifiées dans la 1^{ère} phase.</p> <p>(i) Les questions d'Etats enclavés et insulaires ont été examinées et feront l'objet de suivi pour assurer l'inclusion. Le premier Plan décennal de mise en œuvre a été élaboré en consultation avec tous les Etats membres et les CER.</p> <p>(ii) Une stratégie globale de financement a été élaborée dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre pour mobiliser les ressources nationales tout en observant le rôle joué par les partenaires internationaux. Elle vise à désenclaver et à faciliter le fonctionnement des marchés financiers africains pour servir de circuits par lesquels les fonds seront</p>				

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
			<p>acheminés.</p> <p>Une étude a été commandée pour identifier les besoins en capacités et les compétences disponibles pour mettre en œuvre cette initiative. Les consultations pour l'étude sur l'évaluation des capacités des organes de l'UA et des CER a commencé.</p>				
9 ^{ème}	<p>Décision EX.CL/Dec.856 (XXVI) sur le rapport relatif à la mise en œuvre des décisions antérieures du Conseil exécutif et de la Conférence</p>	<p>DEMANDE à la Commission de présenter les incidences financières du recrutement d'un consultant pour réaliser une étude sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de toutes les décisions prises au cours des 10 dernières années et faire des recommandations appropriées à cet égard.</p>	<p>Les travaux de la consultation seront exécutés au titre du Budget 2016. L'élaboration des termes de référence et des critères de sélection sera faite avant la fin de l'exercice 2015</p>			OSGC	Non encore exécuté
10 ^{ème}	<p>Décision EX.CL/Dec.857(XXVI) sur les rapports des Conférences ministérielles de l'Union africaine</p> <p>RAPPORT DE LA PREMIÈRE RÉUNION DES MINISTRES AFRICAINS DE LA SANTÉ, ORGANISÉE CONJOINTEMENT PAR LA COMMISSION DE</p>	<p>DEMANDE à la Commission, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et à l'OMS, en collaboration avec d'autres parties prenantes, de:</p> <p>i) définir la gamme, de médicaments ou de produits médicaux, qui seraient couverts par les activités de l'AMA ;</p>	<p>La première réunion du groupe de travail de l'AMA s'est tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) les 25 et 26 novembre 2014. Les conclusions de la réunion étaient entre autres ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen de la situation actuelle, les nouvelles interventions, les thérapeutiques et les 	<p>Les principales contraintes à la mise en œuvre de ce projet sont d'ordre budgétaire. Il est nécessaire d'élaborer un cadre juridique et institutionnel et le plan d'affaires qui nécessiteraient le financement.</p>	<p>Faire participer les partenaires de financement à la mobilisation des ressources. La Fondation Bill et Melinda Gates et l'Union européenne ont été déjà contactées. Cependant il y a lieu de veiller à ce que les Etats</p>	DSA, NPCA	Partiellement mis en œuvre

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	L'UA ET L'OMS	ii) mettre au point les modalités détaillées, le cadre institutionnel, ainsi que les incidences juridiques et financières de la création de l'Agence des médicaments africains (AMA)	<p>vaccins candidats en cours contre le virus Ebola (EVD), les voies réglementaires dans le contexte africain et les approches d'harmonisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen de la Décision de Luanda sur l'Agence des médicaments africains: Etapes clés du processus de création. - Examen des termes de références du groupe de travail pour faciliter la création de l'Agence des médicaments africains. - Elaboration d'un plan d'action quadriennal (2015-2018) pour le groupe de travail. - La CUA, l'Agence du NEPAD et l'OMS servent de secrétariat conjoint du groupe de travail. Une équipe de projet à mettre sur pied sous le secrétariat pour intégrer les travaux du groupe - Quatre réunions de consultation régionale ont été organisées sur le processus d'adoption du modèle de législations de l'UA relatif à la 		membres apportent le financement pour appuyer l'AMA.		

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
			réglementation des produits pharmaceutiques qui faciliteront le travail de l'AMA.				
	RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec les États membres, de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre effective du Cadre de politique sociale et du Plan d'action de l'UA sur la famille;	Le Département des Affaires sociales s'est rendu dans deux (2) CER – l'EAC et la SADC jusqu'ici pour évaluer leurs dispositions juridiques et programmes pour soutenir la mise en œuvre du Cadre de politique sociale (CPS). Les conclusions de ces évaluations seront examinées par le CTS sur le développement social, le travail et l'emploi en avril 2015, lorsque la mise en œuvre de l'Architecture du Handicap, de la politique et des indicateurs de performance de l'UA pour les plans d'action sur les personnes âgées, les enfants et la famille en Afrique seront également examinés.	Le financement des activités pour résoudre les questions des groupes vulnérables demeure un défi majeur dans la mesure où les partenaires ne sont pas désireux de les aider	Poursuivre les consultations avec les partenaires: Tenter de convaincre le Sous-comité du COREP sur les finances et l'administration de se doter des budgets pour les groupes vulnérables financés par les Etats membres	DSA	Partiellement dans quatre mois

<p>RAPPORT DE LA SIXIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE -</p>	<p>DEMANDE à la Commission de:</p> <p>i) faciliter les consultations et les engagements pris en vue de l'adoption d'une Position commune pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (UNGASS) sur la drogue en 2016 ;</p> <p>ii) réaliser des études indépendantes sur le lien entre le trafic de drogue et le crime organisé, ainsi que son impact sur la paix et la sécurité, la santé publique et le développement social dans toutes les régions d'Afrique ;</p> <p>iii) convoquer la première session du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue en 2015 à Addis-Abeba pour suivre la mise en œuvre des résultats de la Conférence et faire rapport à ce sujet au Conseil exécutif</p>	<p>i) Les consultations avec le Groupe africain à Vienne, ainsi qu'avec le Groupe des 77 et des partenaires ont démarré. Elles seront finalisées et examinées pour adoption lors de la prochaine Commission des Nations Unies sur les stupéfiants, du 8 au 18 mars à Vienne (Autriche).</p> <p>ii) Les consultations ont été menées avec les Etats-Unis, l'UE et d'autres partenaires pour aider à ces études à être examinées par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA au plus tard en 2015. Pour ce faire, la Commission a finalisé les termes de référence pour un épidémiologiste à affecter à la Commission dès octobre 2015 pour contribuer à créer des réseaux épidémiologiques pour se pencher sur les défis concernés.</p> <p>iii) Le premier CTS sur la Santé, la Population et la Lutte contre la drogue sera organisé à Addis-Abeba, (Ethiopie), du 13 au 17 avril 2015.</p>	<p>Le manque général des compétences spécialisées dans ces domaines en Afrique perpétue la dépendance vis-à-vis des partenaires</p>	<p>Faciliter et poursuivre le renforcement des capacités et tel que prévu par le Plan d'action de l'UA sur la lutte contre la drogue 2013-2017.</p>	<p>DSA</p>	<p>Partiellement dans 4 mois</p>
--	--	---	---	--	-------------------	----------------------------------

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DU COMITÉ SPÉCIALISÉ DE L'UNION AFRICAINE SUR LA JEUNESSE, LA CULTURE ET LE SPORT	DEMANDE à la Commission de: i) communiquer aux États membres le Règlement intérieur révisé du Comité technique spécialisé sur la jeunesse, la culture et le sport (CTS-JCS) ; ii) veiller à ce que toutes les recommandations soient mises en œuvre.	<p>Les documents de Post CTS-JCS1 sont finalisés et traduits, mais restent à être diffusés dans les Etats membres</p> <p>Les recommandations sont en cours d'exécution, en particulier</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les aspects concernant la JCS et son rôle dans la promotion des jeunes africains 2. Le Cadre des jeunes volontaires doit être renforcé au niveau continental et élargi aux programmes régionaux et nationaux 3. Mise en œuvre de la Stratégie de la TVET de l'UA <p>1. Les contributions de la réunion de la CTS JCS1 sur le Règlement intérieur de la CTS JCS sont incluses dans le document élaboré par le Bureau du Conseiller juridique et seront examinées pour approbation par la réunion de la CTS sur la justice et les affaires juridiques prévue en mai 2015. Après l'approbation, le Règlement révisé sera transmis aux Etats</p>	<p>La réunion de coordination est nécessaire entre les départements concernés.</p> <p>Nécessité d'organiser une réunion du Bureau</p> <p>Manque de fonds</p>	<p>Organiser une réunion du Bureau et faire diffuser les documents au niveau des parties prenantes respectives</p> <p>Collaborer avec le bureau du Conseiller juridique pour examiner le projet de Règlement intérieur pour le STC YCS conformément aux recommandations du STC YCS1</p> <p>La première réunion du groupe de travail aura lieu en avril 2015</p> <p>Rappels permanents aux Etats membres. Les hôtes des Jeux africains insistent sur le</p>	HRST/ DSA	Partiellement mis en œuvre

			<p>membres</p> <p>2. Le DSA a finalisé et les termes de référence pour l'élaboration de la loi-type sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Un groupe de travail composé d'experts juridiques et culturels, du Conseiller juridique et d'un fonctionnaire des Affaires sociales ainsi que des membres du Parlement panafricain est mis sur pied pour élaborer la loi-type en vue de combattre le trafic illicite des biens culturels</p> <p>1. Des lettres de rappel sont adressées aux ministres des Sports pour faciliter le versement des arriérés</p> <p>2. Des Notes verbales de rappel sont adressées aux ambassades des Etats membres</p> <p>1^{ère} réunion des Chefs de Mission organisée au Congo Brazzaville du 24 au 27 février 2015</p> <p>2^{ème} Réunion conjointe de CUA/AASC/ANOCA convoquée.</p> <p>Les documents d'offres d'appels officiels adressés aux États membres intéressés.</p> <p>Communication avec les ambassades concernées en cours</p>	<p>Réaction lente des Etats membres</p> <p>Réaction lente des Etats membres</p>	<p>paiement avant la participation aux Jeux africains de 2015. L'Etat membre hôte encouragé à veiller au succès des Jeux africains.</p> <p>Les Etats membres sont encouragés à participer pleinement aux Jeux africains de 2015. Des lettres de rappel doivent être envoyées à tous les Etats membres qui ont déposé leurs demandes d'offres</p>		
--	--	--	---	---	--	--	--

			<p>i) Les contributions de la réunion de la CTS JCS1 sur le Règlement intérieur de la CTS JCS sont incluses dans le document élaboré par le Bureau du Conseiller juridique et seront examinées pour approbation par la réunion de la CTS sur la justice et les affaires juridiques prévue en mai 2015. Après l'approbation, le Règlement révisé sera transmis aux Etats membres</p> <p>ii) Le DSA a finalisé et les termes de référence pour l'élaboration de la loi-type sur la lutte contre le trafic illicite des biens culturels. Un groupe de travail composé d'experts juridiques et culturels, du Conseiller juridique et d'un fonctionnaire des Affaires sociales ainsi que des membres du Parlement panafricain est mis sur pied pour élaborer la loi-type en vue de combattre le trafic illicite des biens culturels.</p>	<p>Travailler avec le Bureau du Conseiller juridique pour l'examen du projet de Règlement intérieur pour le CTS JCS conformément aux recommandations sur le CTS JCS1</p> <p>La première réunion du Groupe de travail aura lieu en avril 2015</p>	<p>HRST DSA</p>	<p>Partiellement effectué et à finaliser dans quatre mois</p> <p>effectué à 20%. A exécuter en 2017</p>
--	--	--	---	--	---------------------	---

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	RAPPORT DE LA NEUVIÈME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UA	<p>DEMANDE à la Commission de convoquer une réunion spéciale des hauts fonctionnaires, précédée d'une réunion d'experts commerciaux, pour examiner toutes les questions préparatoires et élaborer une feuille de route pour le lancement des négociations sur la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), que les ministres du Commerce auront à examiner</p>	<p>La session consacrée des experts et des hauts fonctionnaires sera immédiatement suivie de la réunion des ministres africains du Commerce (8 – 15 mai 2015) afin d'étudier, d'élaborer les documents et la feuille de route en vue du lancement et au-delà.</p>	<p>La mobilisation des ressources en vue des négociations de la ZLEC se poursuivent</p>	<p>La réunion est en cours</p>	<p>TI</p>	<p>Intégralement</p>
		<p>CHARGE la Commission de l'UA et les institutions responsables des infrastructures de qualité en Afrique d'évaluer l'état des infrastructures de qualité du continent et de préparer un plan stratégique sur le développement des infrastructures de qualité en Afrique d'ici la fin de l'année 2015;</p>	<p>Les normes routières et les normes du réseau des autoroutes transafricaines ainsi que la Charte africaine de sécurité routière ont été élaborées, adoptées par la CAMT et l'Accord intergouvernemental connexe sur les normes routières pour le réseau des autoroutes transafricaines ont été approuvées par le Conseil exécutif par Décision EX.CL/Dec. 826 (XXV).</p>	<p>la Charte africaine de sécurité routière n'a pas encore été adoptée</p>	<p>Le CTS sur les affaires juridiques doit examiner et adopter la Charte africaine de sécurité routière avant l'adoption par le Conseil exécutif</p>	<p>DIE/TI</p>	<p>Partiellement</p>

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	RAPPORT DE LA SEPTIÈME CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UA EN CHARGE DE L'INTÉGRATION (COMAI VII)	<p>DEMANDE à la Commission:</p> <p>i) d'élaborer une stratégie de communication pour vulgariser la mise en œuvre du PIDA et identifier les projets d'infrastructure spécifiques pour les pays enclavés et les pays insulaires ;</p> <p>ii) d'évaluer la mise en œuvre du PIDA pour éliminer les causes de l'écart existant entre les décisions et leur mise en œuvre, tel qu'illustré par le manque et/ou la non-conformité aux règles communes. Cette activité doit également conduire à l'identification des mesures correctives possibles ;</p> <p>iii) de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes concernés pour élaborer les projets d'infrastructures spécifiques aux pays enclavés et insulaires</p>	<p>(i) La stratégie de communication a été élaborée et un réseau de communication sur le PIDA composé d'experts de la CUA, de la BAD, de la NPCA et des CER a été institué.</p> <p>(ii) Un plan d'action sur la communication a été adopté.</p> <p>L'inclusion de PIDA dans les priorités nationales et régionales et les contributions des Etats membres à l'élaboration des projets décidés par la Conférence ne sont pas toujours mises en œuvre.</p>	<p>Insuffisance du budget alloué</p> <p>Retard dans l'exécution des décisions par les Etats membres</p>	<p>(i) Extension du réseau aux experts nationaux</p> <p>(ii) Inventaire des événements de promotion potentielle aux niveaux national et régional</p> <p>(iii) Elaboration des programmes nationaux sur l'intégration régionale</p> <p>Les Etats membres doivent exécuter les décisions afférentes</p>	<p>DIE</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p>
		<p>DEMANDE à la Commission et à la CEA de mener des consultations approfondies avec les Etats membres sur les indicateurs et critères d'intégration régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste essentielle des indicateurs définie avec les métadonnées; - Formation des pays des CER suivantes: IGAD, CEA, SADC et COMESA - Corridors et CER de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; 	<p>Manque de fonds car aucun budget n'est prévu pour cette activité. La BAD finance seule l'activité et la CUA offre le lieu</p>	<p>Allouer des fonds pour permettre d'entreprendre la formation, la collecte des données et la popularisation des analyses de la CEDEAO, de la CEEAC, de l'UMA, de leurs Etats membres et du corridor</p>	<p>DEA</p>	<p>Partiellement mise en œuvre</p>

N°	DECISION N°.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	RESPONSABLE	NIVEAU DE MISE EN OEUVRE: entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
			<p>institutions des CER formées</p> <p>La collecte des données a déjà commencé pour tous les pays et institutions formés</p>				
	<p>SUR LE RAPPORT DE LA PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DU DÉVELOPPEMENT MINIER DE L'UA (CAMRMRD) SUR LA CRÉATION DU CENTRE AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT MINIER (« CADM »)</p>	<p>DEMANDE à la Commission de:</p> <p>i) mettre en place rapidement le "CADM" en tant qu'«Institution spécialisée» de l'Union africaine pour veiller à ce que les États membres tirent le maximum de revenus de leurs ressources minérales et que les sociétés minières et les gouvernements fassent preuve de transparence et de responsabilité mutuelles ;</p> <p>ii) engager des consultations avec les Communautés économiques régionales (CER), les États membres et les représentants de l'industrie minière sur les mécanismes de financement et d'institutionnalisation du "CADM" en tant qu'institution spécialisée de l'UA ;</p> <p>iii) de procéder à une évaluation des incidences juridiques, structurelles et financières de la mise en œuvre opérationnelle des structures proposées et de soumettre un rapport sur ce sujet au Sommet de juin/juillet 2015, pour examen.</p>	<p>Le processus est en cours</p>	<p>Les ressources financières constituent la principale entrave; par conséquent, la mobilisation des ressources des partenaires est nécessaire à cet effet pour progresser rapidement</p>	<p>Demande d'une prorogation pour achever et soumettre les rapports au Sommet de janvier 2016.</p>	<p>TI</p>	<p>Non mis en œuvre pour le Sommet de juin</p>

11 ^{ème}	Décision EX.CL/Dec .858(XXVI) sur la contribution de l'Afrique au Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes	DEMANDE à la Commission de faciliter la révision du Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes, conformément au prochain Cadre mondial post -2015 pour la réduction des risques de catastrophes, une fois ce dernier adopté.	Le Cadre Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030 (SFDRR) a été adopté en mars 2015 à Sendai (Japon). La Feuille de route pour procéder à la révision du Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine pour la DDR conformément au SFDRR a été préparée.		Les termes de référence seront élaborés pour examen et validation par la réunion du Groupe de travail qui aura lieu en juillet 2015. La révision effective sera effectuée et finalisée et présentée au CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement en octobre 2015.	REA	Partiellement
12 ^{ème}	Décision EX.CL/Dec .859(XXVI) sur le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption	DEMANDE à la Commission : i) et au Conseil consultatif de l'UA sur la corruption de mettre en place d'urgence un mécanisme approprié pour une collaboration effective entre les deux Organes afin de trouver une solution à toutes les questions en suspens relatives à la gestion du Conseil consultatif de l'UA sur la corruption et d'en faire rapport au Sommet de juin/juillet 2015 ; ii) d'accélérer le recrutement d'un Secrétaire exécutif pour le Conseil consultatif de l'UA sur la corruption et veiller à ce que les recrutements effectués sous la supervision de l'ancien Secrétaire exécutif intérimaire soient annulés et les postes concernés republiés pour attirer les candidats ayant les compétences et de l'intégrité nécessaires ; iii) de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer l'image du Conseil consultatif de l'UA sur la corruption en mettant	S'agissant de la mise en œuvre de cette décision, la Commission a organisé une réunion des départements concernés (OLC, PBFA, OIA, DPA and AHRM) le 6 mars 2015 afin de discuter des stratégies de mise en œuvre de ladite décision. Au cours de la réunion, la Commission a indiqué qu'il faut plus de temps pour examiner les documents pertinents en vue de la mise en œuvre adéquate.		A cet égard, la Commission propose que le rapport de la mise en œuvre de cette décision soit présenté au Sommet de janvier 2016 pour examen au Conseil exécutif.	OLC	Partiellement

		<p>effectivement en œuvre toutes les recommandations des rapports d'audit ainsi que le rapport d'expertise final des experts tel que demandé par les donateurs de l'Agence suédoise de développement international (SIDA) et la CEA ;</p> <p>iv) d'engager des poursuites judiciaires appropriées au Siège du Conseil consultatif de l'UA sur la corruption à Arusha (Tanzanie) contre les individus identifiés sur la base des preuves établies par les investigations en cours à cet égard ;</p> <p>v) de s'assurer que les individus reconnus coupables par un tribunal subissent les conséquences juridiques de leurs actes et remboursent les fonds détournés, ce qui aura un effet dissuasif sur les autres fonctionnaires de l'UA et de réaffirmer l'engagement de l'Union africaine à lutter résolument contre la corruption en Afrique ;</p>					
13 ^{ème}	<p>Décision EX.CL/Dec.864 (XXVI) sur le 37^e rapport d'activité de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)</p>	<p>EXHORTE la Commission à accélérer le recrutement des fonctionnaires aux postes vacants au sein de la CADHP dans les limites des disponibilités budgétaires</p>				AHRM	Aucune réponse du département concerné

14 ^{ème}	Décision EX.CL/Dec .866(XXVI) sur le rapport annuel de la Commission pour l'année 2014	<p>i) DEMANDE à la Commission d'accorder la priorité à la question de la mobilisation des ressources et des sources alternatives de financement, au cours de l'année 2015, de façon à garantir un financement prévisible et durable de l'organisation</p>				BCP	Aucune réponse du département concerné
		<p>ii) DEMANDE EN OUTRE à la Commission i) de prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec les parties prenantes, pour rendre l'Institut africain pour les envois de fonds (AIR) pleinement opérationnel. ii) d'inscrire à l'ordre du jour des organes délibérants, un point distinct sur la CPI. iii) de présenter un rapport sur la célébration du 50^e anniversaire de l'OUA/UA.</p>					
15 ^{ème}	Décision EX.CL/Dec .867(XXVI) sur le rapport sur les sources alternatives de financement de l'union africaine	DEMANDE à la Commission à fournir toute l'assistance et les ressources nécessaires pour faciliter les débats sur la question	La Commission a finalisé les propositions sur la mise en œuvre de la décision de la Conférence. Les propositions sont en cours d'examen par les membres du Comité ministériel ad hoc sur le barème de contribution		Le Comité ministériel ad hoc sur le barème des contributions doit examiner les propositions de la Commission avant de les soumettre à la Conférence	DEA/PBFA	Partiellement exécuté

B. Décisions de la Conférence

N°	DECISION NO.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	REONSABLE	Niveau de mise en œuvre entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
1 ^{er}	Décision Assembly/AU/Dec.352(XVI) sur l'inclusion de la biodiversité dans les priorités de l'Union africaine	<p>CONVIENT des mesures suivantes:</p> <p>i) inclure la biodiversité dans les priorités de l'Union africaine ;</p> <p>ii) encourager les Etats membres de l'Union africaine à devenir « Parties » à toutes les Conventions sur la biodiversité;</p> <p>iii) DEMANDE à la Commission de l'Union africaine d'intégrer les mesures susmentionnées dans ses programmes et de faire rapport régulièrement sur la mise en œuvre de cette décision.</p>	<p>Les Etats membres avaient été sensibilisés par des moyens diplomatiques à l'importance de la ratification rapide du Protocole de Nagoya sur l'Accès et le partage des avantages (ABS) (à la Convention sur la Biodiversité). Actuellement environ 45% des pays qui ont ratifié sont les pays africains qui ont joué un rôle clé dans l'entrée en vigueur du Protocole le 12 octobre 2014</p> <p>Les directives de l'UA sur la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'ABS ont été élaborées et le projet a été présenté et adopté à la quinzième session de la Conférence ministérielle sur l'environnement.</p>	Le manque de financement pour entreprendre les activités dans le contexte plus vaste de la biodiversité (les aspects couverts par la Convention sur la diversité biologique) en vertu de la décision de la Conférence	Faire participer les partenaires et allouer les fonds requis pour appuyer les Etats membres en matière de biodiversité de façon coordonnée	HRST/DREA	Partiellement exécuté
2 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 452(XX) sur la création de l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (AOSTI) en République de Guinée équatoriale	DEMANDE à la Commission de soumettre les Statuts, la structure et les incidences financières de l'OASTI à la prochaine session ordinaire de la Conférence prévue en mai 2013, pour adoption	Le projet des Statuts sur la PAIPO a été élaboré et présenté au Sommet de juin 2014 au cours de laquelle une décision a été prise de présenter à nouveau le projet de statuts à l'ASRIC au prochain CTS en charge de la justice et des affaires juridiques		Le projet des statuts sera présenté au CTS en charge de la justice et des affaires juridiques en 2015	HRST	Partiellement exécuté
3 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 453(XX) sur la création de	DEMANDE à la Commission de convoquer une réunion avec toutes les parties prenantes s'occupant des questions liées à la propriété	Le projet de Statuts sur la PAIPO a été élaboré et présenté au Sommet de juin 2014 au cours de laquelle une décision a été prise pour présenter à nouveau le projet de statuts à l'ASRIC au prochain		Le projet de Statuts sera présenté au CTS en charge	HRST	Partiellement exécuté

N°	DECISION NO.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	REONSABLE	Niveau de mise en œuvre entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
	l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle (OPAPI)	intellectuelle dans le cadre de la mise en œuvre de la présente décision d'ici au Sommet de janvier 2014.	CTS en charge de la justice et des affaires juridiques		de la justice et des affaires juridiques. Partiellement exécuté		
4 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 462(XX) sur la création d'un institut des statistiques de l'Union africaine à Tunis	DEMANDE à la Commission de prendre, en collaboration avec le Gouvernement de Tunisie, les mesures nécessaires en vue de la création effective et de l'accueil de l'Institut proposé	La CUA en collaboration avec le Gouvernement de la Tunisie a produit plusieurs documents <ul style="list-style-type: none"> ✓ Feuille de route pour la création de l'Institut ✓ Stratégie de plaidoyer pour la mobilisation des ressources ✓ Document sur le mécanisme institutionnel et l'organisation structurelle de l'Institut Programme annuel africain des systèmes statistiques	Contraintes financières	La Commission de l'UA présentera ces documents à la prochaine Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA	DEA	Partiellement exécuté
		DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement tunisien d'étudier les voies et moyens de mettre en place l'Institut, et de faire rapport au Sommet de janvier 2014.	La CUA en collaboration avec le Gouvernement de la Tunisie a produit plusieurs documents <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accord de siège 	Contraintes financières	La CUA présentera ces documents à la prochaine Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA	DEA	
5 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.497(XXII) sur la pérennité du réseau panafricain des services en ligne	DEMANDE à la Commission de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer la continuité de l'exploitation du Réseau panafricain des services en ligne après la fin de l'assistance de l'Inde en collaboration avec le pays hôte de la Station hub du réseau (le Sénégal), l'Inde et les pays participants au réseau ;	<ul style="list-style-type: none"> • Négocié et signé un accord avec le Gouvernement indien pour prolonger leur assistance technique de 2 ans (jusqu'en juin 2016) 	Manque de ressources sûres	Le CTS doit valider les recommandations à soumettre au Sommet	DIE	Non mise en œuvre
		DEMANDE ÉGALEMENT à la Commission de préparer et de	(i) Stratégie et plan d'action pour la durabilité du réseau finalisée	En raison du manque de	Le CTS doit valider le plan	DIE	

N°	DECISION NO.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	REONSABLE	Niveau de mise en œuvre entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
		soumettre aux États membres, lors du sommet de janvier 2015, un plan d'action pour la pérennité des services du réseau.	Décision Ex.CL/Dec.855 (XXIV) a été prise pour obtenir le budget et mettre en œuvre le plan d'action pour la durabilité du PAeN	ressources, la finalisation de l'étude a accusé du retard et le CTS n'a pas eu lieu à temps.	d'action en septembre 2015 Soumission aux organes du Sommet en vue de l'approbation du budget nécessaire pour 2016		
6 ^{ème}	décision Assembly /AU/Dec.524(XXIII) sur le Salon international de l'invention et de l'innovation	DEMANDE à la Commission de collaborer avec la République du Congo pour préparer les modalités de mise en œuvre de l'Initiative du Salon international et les soumettre pour examen au Sommet de l'UA de janvier 2015, et de prendre les mesures nécessaires pour organiser le premier Salon international ;	Les termes de référence de l'initiative du Salon international n'avaient pas été présentés au Sommet de janvier 2015. Cependant, des communications officielles sont en cours avec la République du Congo pour veiller à la mise en œuvre de cette décision et se poursuivront	Des difficultés administratives dans la mise en œuvre de cette décision au niveau de la République du Congo	Poursuivre le suivi et collaborer avec la République du Congo	HRST	Partiellement exécuté
7 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 534(XXIII) sur la piraterie maritime	DEMANDE à la Commission de mener des consultations avec le Gouvernement de la République togolaise, en collaboration avec les partenaires techniques, pour étudier les modalités pratiques de l'organisation de la Conférence et d'en faire rapport à la vingt-quatrième session de la Conférence en janvier 2015.	Convocation d'une réunion ministérielle sur la sécurité et la sûreté maritimes en Afrique à Victoria (Seychelles), du 8 au 9 février 2015 pour échanger les points de vue sur la sécurité et la sûreté maritimes dans la Corne de l'Afrique et le golfe de Guinée, le crime transnational organisé, le trafic d'êtres humains et le trafic illicite des migrants, et d'autres activités criminelles illicites, en particulier dans la mer Méditerranée. Convocation à Addis-Abeba, du 24 au 27 mars 2015, de la première réunion du groupe de travail conjoint Commission de l'UA-Togo pour la préparation du Sommet de l'UA sur la sécurité maritime et le développement en Afrique à Lomé, du 2 au 7 novembre 2015.	Des ajustements à apporter à la décision pertinente de la Conférence afin que le Sommet prévu à Lomé se tienne comme un Sommet extraordinaire de l'UA.	Convocation de la prochaine réunion ministérielle de suivi à la réunion des Seychelles avant le Sommet de Lomé. Mobilisation de l'appui international requis pour la tenue réussie du Sommet de de Lomé	PSD	Non mise en œuvre

N°	DECISION NO.	ACTION REQUISE	ACTION ENTREPRISE	CONTRAINTES	VOIE A SUIVRE	REONSABLE	Niveau de mise en œuvre entièrement, partiellement ou non mis en œuvre
8 ^{ème}	Décision Assemblée/AU/Dec.546 (XXIV) sur l'affaire Hissène Habré	DEMANDE à la Commission de suivre et faire rapport régulièrement sur l'application des différentes décisions concernant l'affaire Hissène Habré	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination et installation officielle des juges de la Chambre préliminaire des chambres extraordinaires africaines (AEC); - Création du Mécanisme consultatif ministériel composé du Tchad, du Sénégal et de la CUA; - Tenue des 7^{ème} et 8^{ème} sessions ordinaires du Comité directeur pour le financement du procès de Hissène Habré 	Aucune contrainte	Sans objet	OLC	Intégralement exécuté
9 ^{ème}	Décision Assemblée/AU/Dec. 552(XXIV) sur la désignation du pays hôte du Rectorat de l'Université panafricaine	DEMANDE à la Commission de l'Union africaine en collaboration avec le pays hôte sélectionné de procéder à l'installation immédiate du Rectorat et d'en faire rapport au cours du Sommet de juin 2015.	La Commission est en communication officielle avec le Gouvernement du Cameroun dans le but de décider d'un commun accord d'une feuille de route avec un délai concret pour l'installation et le fonctionnement du Rectorat de l'UPA au Cameroun.	Manque de ressources financières dans le budget approuvé de 2015 pour couvrir les coûts prévus ou délocaliser le rectorat de l'UPA de l'Ethiopie au Cameroun.	Fourniture des ressources financières dans les limites du budget supplémentaire de 2015 pour couvrir les frais de délocalisation et d'installation du rectorat	HRST	Partiellement exécuté
10 ^{ème}	Décision Assemblée/AU/Dec.553(XXIV) sur l'épidémie de la Fièvre Ebola	<p>i) APPROUVE la recommandation de convoquer d'urgence une conférence mondiale sur l'épidémie d'Ebola en 2015 à Malabo (Guinée équatoriale) et DEMANDE à la Commission d'assurer la liaison avec toutes les parties prenantes à cet égard en vue de la mise en œuvre de cette décision</p> <p>ii) DEMANDE également à la Commission de présenter</p>	<p>Le Département des Affaires sociales a élaboré la note d'orientation pour la Conférence mondiale sur l'épidémie Ebola en 2015 à Malabo et a convoqué une réunion avec le pays hôte et les Etats membres affectés au début du mois de mars. Du 6 au 8 avril 2015, la Commission a effectué une mission à Malabo pour discuter avec le pays hôte, de l'orientation générale, du titre et des dates de la Conférence. La Conférence a pour titre : Conférence Internationale sur la lutte de l'Afrique contre Ebola, les 20 et 21 juillet 2015</p> <p>La Commission informe régulièrement les Etats membres et le Conseil de paix et sécurité sur l'état</p>			DSA	Partiellement exécuté (ii) Intégralement exécuté

		<p>régulièrement aux États membres les rapports de situation sur l'épidémie d'Ebola, y compris des statistiques pertinentes et toutes les contributions reçues, ainsi que leur utilisation ;</p> <p>iii) Demande en outre à la Commission de payer directement aux États membres touchés par le virus d'Ebola (Guinée, Libéria et Sierra Leone) la somme de 500.000 dollars EU, tel que convenu auparavant ;</p> <p>iv) DÉCIDE de rester saisie de la question et DEMANDE à la Commission de faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la présente décision à la vingt-septième session ordinaire du Conseil exécutif en juin 2015.</p>	<p>de l'épidémie Ebola.</p> <p>La Commission a effectué tous les versements aux États membres affectés.</p>				<p>(iii) Intégralement exécuté</p> <p>(iv) Intégralement exécuté</p>
11 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.554(XXIV) sur la création d'un centre africain de prévention et de lutte contre les maladies	<p>i) AUTORISE la Commission à lancer une campagne de mobilisation de fonds auprès des États membres et des partenaires au développement, ainsi que du secteur privé, qui ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet et qui ont de l'expérience dans le domaine ;</p> <p>ii) DEMANDE à la Commission, en étroite collaboration avec le Groupe de travail multinational, d'examiner les</p>	<p>La Commission a élaboré un plan de mise en œuvre progressive aboutissant au lancement du Centre à la mi-2015 et à lancé la mobilisation des ressources des États membres, du secteur privé africain et des partenaires extérieurs. Pour assurer la durabilité financière, la Commission propose la création d'un Fonds pour le Centre africain.</p> <p>La Commission a convoqué une réunion du Groupe de travail multinational les 14 et 15 avril 2015 pour aider à l'exécution du plan de mise en œuvre progressive.</p> <p>Le Département des Affaires sociales collabore avec le bureau du conseiller juridique pour finaliser</p>	<p>Disponibilité des ressources financières pour le lancement en 2015</p> <p>Personnel requis pour le lancement en 2015</p> <p>Espace et infrastructure pour la mise en place du Centre</p>	<p>Poursuite des consultations avec les États membres, le secteur privé et les partenaires pour mobiliser les ressources et fournir l'équipement pour le lancement du centre africain</p> <p>Assurer la</p>	DSA	<p>Partiellement</p> <p>Partiellement exécuté</p>

		modalités pratiques de la mise en œuvre opérationnelle du Centre et d'en faire rapport à la Conférence en juin 2015 ; iii) DEMANDE au Comité technique spécialisé (CTS) sur la Justice et les Affaires juridiques d'examiner le Statut du Centre africain de prévention et de lutte contre les maladies et de le soumettre à la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence.	le statut juridique du Centre africain à présenter à la réunion du CTS sur la justice et les affaires juridiques. Malheureusement, le CTS sur la Justice et les affaires juridiques ne se réunira pas jusqu'en novembre 2015. Dès lors, le Statut ne peut pas être présenté à la Conférence de juin 2015		disponibilité des ressources internes pour couvrir le budget de 2016 et le budget supplémentaire 2015.		Partiellement exécuté
12 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 555(XXIV) sur le rapport du Comité africain de haut niveau sur le commerce (HATC) relatif aux questions commerciales	DEMANDE à la Commission, en collaboration avec la CEA et les CER, d'entreprendre le travail technique, les études requises et la préparation avant les négociations, y compris l'élaboration des projets de documents de négociation ;	Ce travail a été finalisé pour soumission à la réunion des ministres africains en charge du Commerce en mai.	La réunion du Comité de Haut niveau sur le commerce intra-africain en marge du Sommet de juin pour examiner le rapport des ministres africains en charge du Commerce.		Commerce et industrie	Intégralement
13 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.556(XXIV) sur les engagements de l'Afrique au Sommet de l'ONU sur le climat et à la Conférence mondiale de Lima sur les changements climatiques (COP20/CMP 10)	DEMANDE à la Commission de l'UA de faciliter la mise en œuvre du Programme de travail de haut niveau de la CAHOSCC et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'établissement de rapports réguliers au Sommet sur sa mise en œuvre, et à l'AMCEN et au Groupe des négociateurs africains de tenir compte du Programme de travail de haut niveau de la CAHOSCC sur les mesures de lutte contre les changements climatiques en Afrique	En collaboration avec la NPCA des mécanismes ont été mis en place pour faciliter la mise en œuvre de certaines composantes de la WPCCAA (exemple les jeunes et les femmes.). Le suivi et l'établissement de rapports réguliers au Sommet seront faits dans le cadre de la soumission de rapport à l'AMCEN/STC.	La mobilisation des fonds pour financer la mise en œuvre a été un défi	Avec la mise en œuvre de la décision sur les sources alternatives de financement, les Etats membres devraient être en mesure de financer les programmes prioritaires comme ils l'ont exigé	REA	Partiellement

		dans leurs négociations et discussions avec les partenaires dans les processus et forums sur les changements climatiques ;					
14 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.558(XXIV) sur les points proposés par les Etats membres						
	CRÉATION D'UN CENTRE AFRICAIN DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION A N'DJAMENA	DEMANDE à la Commission et à la République du Tchad de procéder aux consultations appropriées, en vue d'évaluer les incidences juridiques, structurelles et financières du projet ainsi que les critères d'accueil et l'équilibre régional équitable en matière d'accueil des institutions de l'UA, et de faire rapport à la Conférence par l'intermédiaire des structures pertinentes ;				HRST	Pas de réponse de la part du Département
	CRÉATION D'UNE UNITÉ DE SOUTIEN À LA MÉDIATION ET DE PRÉVENTION DES CONFLITS	DEMANDE à la Commission, en consultation avec la République arabe d'Égypte de soumettre un rapport sur la question au prochain Sommet en juin/juillet 2015.	Consultations avec l'Égypte sur la question dans le but de soumettre des informations actualisées sur le processus de mise en œuvre au Sommet de juin 2015 Organisation par la Commission d'un séminaire sur le renforcement de la médiation en Afrique le 4 mai 2015 pour identifier les mesures pratiques en vue du renforcement des capacités de l'UA et des CER dans le domaine de la médiation, ainsi que les questions liées à la coordination entre l'UA et les CER et avec les Nations Unies.		Poursuite des efforts en vue du renforcement des capacités de la Commission et des CER dans le domaine de la médiation et du renforcement du partenariat	P&S	Partiellement exécuté
TRANSFORMATION DE L'ECOLE DU PATRIMOINE AFRICAIN EN UNE ECOLE PROFESSIONNELLE REGIONALE	DEMANDE à la Commission et à la République du Bénin de mener les consultations appropriées en vue d'une évaluation des incidences juridiques, structurelles et financières de la création d'une telle école, et de faire rapport à la Conférence par l'intermédiaire des structures pertinentes	Non encore exécuté		Organiser une réunion entre la Commission et la République du Bénin sur le progrès des événements	HRST/DSA	Non exécuté	

	CULTURE DE PAIX EN AFRIQUE -	<p>DEMANDE à la Commission :</p> <ol style="list-style-type: none"> de prendre toutes les mesures appropriées en consultation avec l'UNESCO et le Gouvernement de la République de l'Angola pour co-organiser le Forum panafricain biennal pour une culture de paix en Afrique, "Biennale de Luanda", prévu en septembre 2015 ; d'étudier, avec l'UNESCO et le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, la possibilité de créer une "École de la paix". 	<p>Des efforts sont déployés avec l'UNESCO pour contacter l'Angola et planifier la phase opérationnelle du "Forum panafricain biennal pour une culture de la Paix en Afrique"</p> <p>Une réunion a été organisée avec l'équipe de l'Ambassade de la Côte d'Ivoire pour discuter d'une note conceptuelle éventuelle et des mesures en vue de la mise en œuvre de la décision. Le Ministère en charge a été informé des mesures attendues de la part de la Côte d'Ivoire</p>	Temps et ressources humaines limités	<p>Organiser une réunion tripartite (AUC, UNESCO & Angola)</p> <p>Suivi avec la Côte d'Ivoire de la note conceptuelle et organiser une réunion de concertation avec l'UNESCO</p>	HRST	<p>Partiellement exécuté</p> <p>Partiellement exécuté</p>
15 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 559(XXIV) sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique	<p>SALUE l'annonce faite par le Secrétaire général des Nations Unies en novembre 2014, de créer un Groupe de haut niveau pour évaluer les opérations de paix des Nations Unies. À cet égard, DEMANDE à la Commission d'élaborer une position africaine commune sur cette question dont nous sommes saisis et de la faire adopter par le CPS avant les discussions prévues avec les organes concernés de l'ONU, en tenant compte de la nécessité de promouvoir davantage un partenariat novateur et prospectif entre l'Union africaine et les Nations Unies en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique. SE RÉJOUIT à la perspective de l'interaction entre l'Union africaine et le Groupe de haut niveau, prévue du 9 au 13 février 2015 à Addis-Abeba et DEMANDE à la Présidente de la</p>	<p>Le Groupe indépendant de haut niveau s'est rendu à Addis-Abeba du 9 au 13 février 2015, et a eu des séries de consultations avec la Présidente de la Commission, les départements concernés de la Commission, et avec le Conseil de paix et de sécurité</p> <p>La Position africaine commune préparée, adoptée par le CPS lors de 503^{ème} réunion le 30 avril 2015, et transmis au Secrétaire général des Nations Unies pour transmission au groupe de haut niveau</p>		<p>Poursuite de l'interaction avec les organes concernés des Nations Unies pour promouvoir la Position africaine relative à la question concernée</p> <p>Des informations sur la question seront incluses dans le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique</p>	P&S	Partiellement exécuté

		Commission de faire rapport sur la question en juin 2015					
16 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.561(XXIV) sur le rapport relatif aux Sources alternatives de financement de l'Union africaine	DEMANDE à la Commission de fournir toute l'assistance et les ressources nécessaires pour faciliter le débat sur la question ;	La Commission a finalisé les propositions sur la mise en œuvre de la décision de la Conférence. Les propositions sont en cours d'examen par les membres du Comité ad hoc ministériel sur le barème des contributions		Le Comité ad hoc ministériel sur le barème des contributions doit s'entendre sur les propositions avant leur soumission à la Conférence	DEA/PBFA	exécuté
17 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec. 562(XXIV) sur la date et le lieu de la vingt-cinquième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine en juin 2015	DEMANDE à la Commission, en étroite collaboration avec la République d'Afrique du Sud, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la tenue de cette session et de communiquer le lieu aux États membres, dans les meilleurs délais.	Les consultations ont été entreprises avec l'Afrique du Sud, les lieux identifiés et communiqués à tous les États membres.			OSGC	Intégralement exécuté
18 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.565(XXIV) sur le rapport de la Commission relatif à l'élaboration de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le rapport du Comité ministériel de suivi de la retraite de Bahr Dar	DEMANDE à la Commission: i) d'intensifier les mesures ayant pour but de populariser le programme continental de cinquante ans ; ii) de parachever les consultations nécessaires sur le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 en vue de le soumettre aux organes délibérants de l'UA lors de leurs réunions de juin 2015. iii) de présenter des feuilles de route détaillées pour la mise en œuvre de chacun des projets phares, pour examen aux organes délibérants de	(i) La stratégie de communication a été finalisée par la production de produits promotionnels périodiques, la vulgarisation médiatique et d'autres activités de plaidoyer, y compris les discussions de groupe et des interviews ont été conduites avec les médias locaux. (ii) Les consultations ont été organisées avec les experts de la planification des États membres et des CER, le CTS sur les finances, les affaires monétaires et la planification économique, et les experts sectoriels, dont les contributions ont été examinées et insérées dans le document. (iii) Les départements concernés de la CUA ont engagé des consultations avec leurs parties prenantes pour un développement renforcé des projets phares. (iv) Les questions d'États insulaires et enclavés ont été examinées et feront toujours l'objet de suivi pour assurer l'inclusion. Le premier Plan décennal de mise en œuvre a été élaboré avec des consultations de tous les États	(i) La plupart des programmes suivent leur cours, à l'exception de l'étude sur les impératifs de la capacité dont l'objectif sera limité à la définition des rôles et des responsabilités de tous les exécutants. Des contraintes financières dues	(i) Il s'agit d'un document vivant. En conséquence, les consultations se poursuivront en mettant l'accent sur l'assistance aux États membres qui sont prêts pour l'appropriation. (ii) Les produits de promotion, la vulgarisation médiatique et d'autres activités de plaidoyer, y compris les	SPPMERM	Partiellement exécuté

	<p>iv) l'UA en juin 2015 ; de veiller à ce que les problèmes et les préoccupations des États insulaires et des États enclavés soient pleinement intégrés dans tous les cadres continentaux de développement politique, social, culturel et économique, notamment l'ajout d'un représentant des États insulaires au Comité ministériel de suivi de Bahr Dar ;</p> <p>v) de faciliter l'accès au financement dont ont besoin les États insulaires, d'ici à 2020, notamment dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063, ainsi que dans celui des fonds pour le climat.</p>	<p>membres à toutes les étapes, avec un accent particulier sur celles qui avaient été précédemment marginalisés.</p> <p>(v) Une stratégie globale de financement a été élaborée dans le cadre du premier Plan décennal de mise en œuvre pour mobiliser les ressources au niveau national tout en tenant compte du rôle joué par les partenaires internationaux. Elle vise à libérer les marchés financiers africains et à en assurer le bon fonctionnement pour créer des circuits par lesquels les fonds seront acheminés.</p>	<p>au fait que les activités sont presque financées exclusivement par les partenaires.</p>	<p>discussions de groupe et les interviews se poursuivront avec les médias locaux pour sensibiliser le public à l'Agenda 2063.</p> <p>Il est nécessaire de mettre en place un mécanisme de coordination avec un certain degré d'autonomie afin d'accélérer la mise en œuvre.</p>		
	<p>AUTORISE la convocation, entre les deux sommets, d'une Retraite ministérielle, tel que proposé par la Commission et le Comité ministériel de suivi, pour examiner le projet de premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, ainsi que d'autres questions pertinentes, notamment celles qui concernent les projets phares et la transformation de l'agriculture et l'éradication de la pauvreté, afin de faire rapport au Sommet de juin 2015. Dans ce même contexte, DEMANDE à la Commission de poursuivre ses consultations avec les CER et les autres parties prenantes afin de</p>	<p>La retraite ministérielle a été organisée et précédée de la réunion des CER/BAD/CEA</p>			OSGC	Pleinement mise en œuvre

		rassembler toutes les contributions des partenaires engagés dans ce processus					
19 ^{ème}	Décision Assembly/AU/Dec.567(XXIV) sur la rationalisation des sommets	<p>DEMANDE à la Commission de faire des propositions sur la rationalisation des Sommets de l'UA, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le nombre d'invités ii) la longueur de l'ordre du jour et de la cérémonie d'ouverture iii) le nombre de décisions et d'événements parallèles iv) les méthodes de travail ainsi que le Règlement intérieur. 	La proposition a été élaborée et sera d'abord discutée à la seconde retraite ministérielle prévue le 10 juin 2015 en Afrique du Sud			OSGC	Pleinement mise en œuvre

RÉSOLUTION SUR L'ARCHIPEL DES CHAGOS

Note explicative du Gouvernement de la République de Maurice

1. L'Archipel des Chagos y compris Diego Garcia, fait partie intégrante du territoire de la République de Maurice en vertu de la législation mauricienne et du droit international. Cependant, la République de Maurice est privée du droit d'exercer effectivement sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos en raison du contrôle de fait et illégal du Royaume-Uni sur l'Archipel.
2. L'Archipel des Chagos a été illégalement occupé par le Royaume-Uni du territoire appartenant à la République de Maurice avant son accession à l'indépendance, en violation flagrante du droit international et des Résolutions 1514 (XV) du 14 décembre 1960, 2066 (XX) du 16 décembre 1965, 2232 (XXI) du 20 décembre 1966 et 2357 (XXII) du 19 décembre 1967 de l'Assemblée générale des Nations Unies.
3. Le paragraphe 6 de la Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies stipule que "toute tentative visant à la remise en cause partielle ou totale de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale d'un pays est *incompatible avec les buts et les principes de la Charte des Nations Unies*".
4. Dans la Résolution 2066 (XX), l'Assemblée générale des Nations Unies a réaffirmé le droit inaliénable du peuple du territoire de Maurice à la liberté et à l'indépendance conformément à la Résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies et a invité le Gouvernement britannique à ne prendre aucune action qui démantèlerait le territoire de Maurice et violerait son intégrité territoriale.
5. Tant que le territoire de la République de Maurice demeure sous le régime colonial, la décolonisation de l'Afrique sera incomplète.
6. La République de Maurice a constamment protesté contre le retrait illégal de l'Archipel des Chagos et exigé la rétrocession immédiate et inconditionnelle de l'Archipel pour son contrôle effectif. Pour la République de Maurice, l'Archipel des Chagos n'est pas négociable.
7. Le 18 mars 2015, le tribunal arbitral mis sur pied dans l'affaire qui oppose la République de Maurice au Royaume-Uni en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) pour contester la légalité de 'l'aire marine protégée' ('MPA') prétendument établie par le Royaume-Uni autour de l'Archipel de Chagos a déclaré qu'en créant 'l'aire marine protégée', le Royaume-Uni a violé le droit international.
8. Deux des médiateurs siégeant au tribunal arbitral, notamment, le Juge Kateka et le juge Wolfrum, ont déclaré que le Royaume-Uni n'est pas un "État côtier" de l'Archipel de Chagos. Cette affirmation sans équivoque des juges Kateka et Wolfrum de la souveraineté de

la République de Maurice sur l'Archipel des Chagos constitue une décision historique non seulement pour la République de Maurice, mais également pour l'Union africaine.

9. Le Gouvernement de la République de Maurice demeure très reconnaissante du fait que l'OUA/UA ait toujours reconnu la souveraineté de la République de Maurice sur l'Archipel des Chagos et a soutenu la République de Maurice sur l'Archipel des Chagos, dans sa poursuite de l'exercice effectif de sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos, tel qu'amplement prouvé par diverses décisions/résolutions/déclarations adoptées par les précédents sommets de l'OUA/UA et le troisième Sommet Afrique-Amérique du Sud tenu en février 2013 à Malabo en Guinée Equatoriale.

10. Compte tenu de ce qui précède, le Gouvernement de la République de Maurice par la présente demande aux États membres de l'Union africaine d'adopter, au prochain Sommet de l'Union africaine prévu du 14 au 15 juin 2015 à Johannesburg, une résolution réaffirmant le soutien de l'Union africaine à la République de Maurice dans sa poursuite de l'exercice effectif de sa souveraineté sur l'Archipel des Chagos y compris Diego Garcia.

11. Un projet de résolution est soumis à l'examen des États membres de l'UA. Le Gouvernement de la République de Maurice est confiant que les États membres de l'Union africaine, selon la pratique en vigueur, accueilleront favorablement cette requête, comme l'expression permanente de la solidarité avec la République de Maurice et la nécessité du respect du droit international.

2015

Report of the commission on the implementation of previous decisions of the executive council and the assembly

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4733>

Downloaded from African Union Common Repository